



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 18 mars 2019

## Communiqué de presse

### Alerte sécheresse Restrictions de l'usage de l'eau

La saison du carême est marquée par un niveau de précipitations particulièrement faible. Les débits des cours d'eau sont inférieurs aux moyennes saisonnières et la sécheresse s'est désormais installée. En particulier, les débits de La Lézarde et de Rivière Blanche ont franchi les seuils d'alerte depuis plusieurs jours.

Dans le but de préserver la ressource et de garantir l'égalité des usagers devant l'effort collectif, le préfet a donc décidé de placer l'ensemble de l'île en alerte sécheresse et de prescrire les mesures suivantes.

Sont interdits :

- l'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts et terrains de sport ;
- le lavage des véhicules et des bateaux hors des aires lavages spécialisées équipées de dispositifs haute pression économe en eau ;
- les vidanges et remplissages des piscines ;
- les vidanges des réserves d'eau potables.

Par ailleurs, des tours d'eau sont organisés par la chambre d'agriculture pour les prélèvements agricoles effectués dans la zone hydrologique du centre, déterminée en fonction des bassins versants des rivières Blanche, Lézarde et les Coulisses. Il sera notifié à chaque préleveur concerné les modalités de prélèvement prescrites.

Le préfet appelle tous les Martiniquais à être vigilants et économes dans leur consommation et à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau.

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972